



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2024-264

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2024

# Sommaire

## **Préfecture de la région Occitanie / SGAR**

R76-2024-11-04-00021 - Arrêté de subdélégation d'ordonnancement secondaire de la directrice de la DIRCOFI (2 pages)

Page 3

## **SGAMI SUD /**

R76-2024-11-18-00003 - Arrêté du 18 novembre 2024 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI de Marseille et le centre de Services Partagés SGAMI de Marseille (10 pages)

Page 6

Préfecture de la région Occitanie

R76-2024-11-04-00021

Arrêté de subdélégation d'ordonnancement  
secondaire de la directrice de la DIRCOFI

## **SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'administratrice de l'Etat, directrice de la DIRCOFI Occitanie, par intérim ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2000-738 du 1er août 2000 (J.O du 4/8/2000) relatif à l'organisation des services déconcentrés de la Direction générale des Impôts et portant création de la direction de contrôle fiscal Sud-Pyrénées ;

Vu l'arrêté ministériel du 12/09/2000 relatif à l'attribution de la qualité d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale aux directeurs des directions spécialisées, en application de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 12/09/2000 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2012 relatif aux directions spécialisées de contrôle fiscal de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 15 mai 2019 portant promotion au grade d'affectation d'Administrateur des Finances publiques à la Direction du Contrôle Fiscal Sud-Pyrénées, à compter du 01/09/2019 ;

Vu le décret du 31 décembre 2023 portant intégration au titre du droit d'option au grade d'Administrateur de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2024 portant nomination comme directrice de la Direction du Contrôle Fiscal Occitanie, par intérim, à compter du 01/11/2024 ;

Arrête :

## Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

Eric PEREZ, Administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable du pôle ressources ;

De signer tous les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs de rémunération ou d'indemnités en matière de gestion des ressources humaines ;

De signer tous les actes en matière de marchés, de prévision d'exécution du budget de la DIRCOFI Occitanie et notamment de recevoir les crédits des programmes 156 (gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local), 362 (plan de relance), et 723 (opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État) et de décider des dépenses et recettes, le cas échéant et de constater le service fait et de piloter les crédits de paiement ;

Pour toutes les dépenses,

En cas d'empêchement ou d'absence, je subdélègue ma signature à compter du 1er novembre 2024 à :

Eric PEREZ, Administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable du pôle Ressources ;

Patrick ZYLA, Inspecteur principal des Finances Publiques, adjoint au responsable du pôle Ressources ;

Nathalie BARRERE, Inspectrice des Finances Publiques, affectée au service du Budget ;

Jean-François DUMSER, Inspecteur des Finances Publiques, affecté au service du Budget ;

Sylvie AUGIZEAU, Agente administrative principale des Finances Publiques, affectée au service RH.

En matière de frais de déplacements, je subdélègue ma signature à compter du 1er novembre 2024 :

- à l'effet de procéder dans la limite de leurs attributions et compétences, à la validation des remboursements dans l'application FDD à :

Eric PEREZ, Administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable du pôle Ressources ;

Patrick ZYLA, Inspecteur principal des Finances Publiques, adjoint au responsable du pôle Ressources ;

Corinne ARSAC-FRUCHOU, Inspectrice des Finances Publiques, affectée au service RH ;

Nathalie BARRERE, Inspectrice des Finances Publiques, affectée au service du Budget ;

Sandrine GIMON, Contrôleuse principale des Finances Publiques, affectée au service RH ;

Sylvie AUGIZEAU, Agente administrative principale des Finances Publiques, affectée au service RH.

- à l'effet de procéder dans la limite de leurs attributions et compétences, aux écritures et saisies effectuées dans l'application CHORUS ( habilitation à CHORUS Formulaire) à :

Nathalie BARRERE, Inspectrice des Finances Publiques, affectée au service du Budget ;

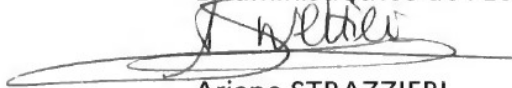
Jean-François DUMSER, Inspecteur des Finances Publiques, affecté au service du Budget.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Le 04 novembre 2024,

L'Administratrice de l'État



Ariane STRAZZIERI

SGAMI SUD

R76-2024-11-18-00003

Arrêté du 18 novembre 2024 portant délégation  
d'ordonnancement secondaire  
des recettes et des dépenses imputées sur le  
budget de l'État au titre des différents  
programmes exécutés par le SGAMI de Marseille  
et le centre de Services Partagés SGAMI de  
Marseille



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
de la zone de défense et de sécurité Sud**

Secrétariat général pour l'administration  
du ministère de l'Intérieur Sud

---

**Arrêté du 18 novembre 2024 portant délégation d'ordonnancement secondaire  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État  
au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI de Marseille  
et le centre de Services Partagés SGAMI de Marseille**

---

Le secrétaire général  
de la zone de défense et de sécurité Sud

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 25 novembre 2022, portant nomination de Monsieur Olivier MARMION, en qualité de secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud, auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité de la zone Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité Sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2023 portant réintégration de Monsieur David PREUD'HOMME en qualité de secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud,

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Monsieur David PREUD'HOMME, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud.

### **ARTICLE 2 portant missions relevant du programme 176 police nationale, pour la zone de défense et de sécurité Sud**

**2 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, Madame Sylvie HOARAU, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du pôle BOP ZONAUX du bureau du budget, à Madame Julie LUCAS, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de section P176 UO DIPN/DDPN, à Mme Lætitia DI MEO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Eric BALZARINI, adjudant-chef, à Madame Christelle HENRY, adjointe administrative, à Madame Inès MOHAMADI, adjointe administrative, à Madame Gaëlle FREYBURGER, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe, à Madame Hakima QUBRI, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe, à Madame Anaïs ROCH, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe, à Madame Véronique PELLERIN, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe, pour effectuer dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relevant du programme 176 :

- BOP n° 7 – BOP zone de défense et de sécurité Sud en qualité de RBOP délégué du **0176-DSud**,
- BOP n° 1 – « Commandement, soutien et logistique » en qualité de RUO du centre financier **0176-CCSC-DM13**.

**2 – 2** Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement engagés sur le centre financier **0176-CCSC-DM13** qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

| NOM Prénom          | NOM Prénom          | NOM Prénom          |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| ABDECHCHAFI Marine  | AHMED Natacha       | ANINI Jamale        |
| BALZARINI Eric      | BATIFOULIER Nicolas | BAUWENS Nathalie    |
|                     | BOUWE Lie           | CANTAREL Simon      |
| BONIFAY Anthony     | CAMBON Marie-Ange   | CARLI Catherine     |
| ARNOLDY Florence    | BEURDELEY Henri     | DI MEO Laetitia     |
| CARACCI Jeremie     | CARLÉ Jean-Pierre   | COSTE Stéphanie     |
| LUCZAK Laurent      | ESTEVE Michaël      | FABIE Cyril         |
| GONZALEZ François   | GRAL Gregory        | GUILHOU Corinne     |
| QUBRI Hakima        | DORU Roland         | LABARDE Jean-Pierre |
| AMIRATY Véronique   | HEDHLI Amal         | Véronique PELLERIN  |
| ROCH Anaïs          | HENRY Christelle    | LATTARD Christophe  |
| COLLIGNON Geneviève | FREYBURGER Gaelle   | ORPHELIN Audrey     |
| MOUNIER Sandra      | LONGUEUTAU Vanaraj  | VERRELLI Ornella    |
| PERINI Jacques      | MARTIN Andréa       | SECCHI Nadia        |
| PASQUIER Vincent    | NADEAU Sandrine     | RYCKELYNCK Virginie |
| SAUGEZ Loïc         | REYNIER Béatrice    | SIVY Françoise      |
| CONTET Laetitia     | Sylvie HOARAU       | Julie LUCAS         |

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

**ARTICLE 3** portant missions relevant du programme 216 conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, pour la zone de défense et de sécurité Sud

**3 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, au capitaine David CURATOLO, à l'adjudante-chef Sandy GUERRY, à Madame Sonia ROUMANE, adjointe administrative,

à Monsieur Stéphane SANCHO, secrétaire administratif, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relevant du programme 216 « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Intérieur » RUO du centre financier **0216-CSGA-DSud**.

**3 – 2** Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement du SGAMI Sud, sur le centre financier **0216-CSGA-DSud**, qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

| NOM Prénom                 | NOM Prénom   | NOM Prénom          |
|----------------------------|--|---------------------|
| ABDECHCHAFI Marine         | BAUWENS Nathalie   | BAUMIER Marie-Odile |
| BEDDAR Hocine              | AMARI Fadila   | BONPAIN Patricia    |
| CARLÉ Jean-Pierre          | AOURI Samia  | COLLIGNON Geneviève |
| DE OLIVEIRA Valérie        | ESTEVE Michael   | GUERRY Sandy        |
| FABIE Cyril                | GRISS Meriem   | DIXMIER Valérie     |
| BOUGUERN Najat             | ISSAUTIER Laurent  | CASELLA Marjorie    |
| BOUTTEROUMA-LAVIGNE Myriam | LATTARD Christophe   | MAZZOLO Carine      |
| LUCZAK Laurent             | MALECKI Jaroslaw   | NADEAU Sandrine     |
| MENUSIER Stéphane          | MOUNIER Sandra   | ROUMANE Sonia       |
| NOURI Anissa               | PICAVET Hélène   | SAUGEZ Loïc         |
| SABATE-DUMONTEIL Karine    | SANCHO Stéphane  | SECCHI Nadia        |
| SAURIN Linda               | SCHMERBER Bernadette   | VERDIER Patricia    |
| SIVY Françoise             | STOUVENEL Camille  | VERZENI Thierry     |
| TAORMINA Alain             | GACQUER Jean-Philippe (couvrant la durée de l'intérim de chef d'antenne de Nice) | CURATOLO David      |
| VERRELLI Ornella           | VERSENT Thierry  | ZAKARIA Assaendi    |
| VIALARS Marion             | VIOU Nicolas   | REGLIONI Jenifer    |
| JULLIEN Corinne            | CHAMBEU Laurence   | CAPPELLO Céline     |
| VICARI Eric                | Myriam SCHMISSER   | ORPHELIN Audrey     |

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

**3 – 3** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est donnée pour effectuer le pilotage des crédits de l'UO contentieux police et gendarmerie, centre financier : 0216-CAJC-DSud, pour constater le service fait et signer les demandes de règlement à hauteur de 50 000 euros à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur de l'administration générale et des finances et à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de l'administration générale et des finances, jusqu'à 25 000 euros, à Monsieur Cyrille CAMUGLI, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, jusqu'à 25 000 euros, à Madame Hélène MARTINEZ, attachée principale d'administration de l'État, jusqu'à 10 000 euros, à Madame Louisa ABASSI, attachée d'administration de l'État, jusqu'à 1 500 euros, à Madame Laëtitia BEDNARZ, secrétaire

administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section « indemnisation et recouvrement » et à Mme Anne BERNARD, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section « protection juridique ».

**3 – 4** Sont autorisés à exprimer les besoins de l'UO relative aux moyens alloués à la DSIC, en gestion locale du centre financier **0216-CNUM-DSud**, adressés par les chefs de services dûment habilités, Madame Valérie DE OLIVEIRA, secrétaire administrative de classe supérieure, Madame Laurence CHAMBEU, secrétaire administrative de classe normale, Monsieur Laurent ISSAUTIER, adjoint administratif stagiaire, appartenant tous au bureau des Moyens et Activités Transverses de la DSIC, dans la limite des montants fixés, ainsi qu'à constater le service fait.

**3 – 5** Délégation est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Mme Liliane BROTO, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Cécile HAMOUDI, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Cécile FLORES, adjointe administrative principale seconde classe, à Madame Justine BIET, adjointe administrative principale seconde classe, à Madame Karine SABATE-DUMONTEIL, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, déléguée territoriale de Toulouse, à l'effet de certifier le service fait concernant les frais de mission et de formation engagés par les personnels du SGAMI Sud dans le cadre du programme 216.

**ARTICLE 4 portant missions relevant du programme 303 lutte contre l'immigration irrégulière, pour la zone de défense et de sécurité Sud**

**4 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, au capitaine David CURATOLO, à l'adjointe-cheffe Sandy GUERRY, à Monsieur Nicolas VIOU, agent contractuel de catégorie B, à Madame Élodie BAROZZI, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe, à Madame PATRICOLA Carole, secrétaire administrative, pour effectuer, dans CHORUS, **la programmation et le pilotage des crédits relatifs au fonctionnement des centres de rétention administrative relevant du centre financier 0303-CLII-DSud du programme 303.**

**4 – 2** Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement du SGAMI Sud, sur le centre financier **0303-CLII-DSud**, qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

| NOM Prénom        | NOM Prénom     | NOM Prénom     |
|-------------------|----------------|----------------|
| BAROZZI Elodie    | GUERRY Sandy   | VIOU Nicolas   |
| PATRICOLA Carole  | CURATOLO David | LUCZAK Laurent |
| CARLÉ Jean-Pierre |                |                |

**ARTICLE 5 portant missions du centre de services partagés CHORUS, pour la zone de défense et de sécurité Sud – MI 5PLTF013**

**5 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur de l'administration générale et des finances, et :

- à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur adjoint de l'administration générale et des finances ;
- à Madame Sylvie BERNARDINI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du CSP en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363, 348, 349, 207,780 ;
- à Mme Jeanine MAWIT, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du CSP SGAMI Sud (Centre de Services Partagés SGAMI Sud), en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363, 348, 349, 207,780 ;
- à Monsieur Aurélien WAECHTER, attaché principal, chef du bureau des dépenses courantes (centre de services partagés) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363, 348, 349, 207,780;
- à Monsieur Mickaël TALLARICO, attaché d'administration de l'État, chef de bureau de la performance financière (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363 , 348, 349, 207,780 ;
- à Madame Muriel MOSCATELLI, attachée d'administration de l'État, chef de bureau dépenses métiers et recettes non fiscales (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363 , 348, 349, 207,780.

**5 – 2** Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « responsables », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs, et en particulier pour la validation des demandes de paiement (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements juridiques (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements de tiers, des recettes non fiscales et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations :

| <b>RESPONSABLES</b> |                       |                     |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| APELIAN Josiane     | BOUET Marlène         | CASTELAIN Elisabeth |
| CELENTANO Anne      | CHAURIS Josée-Laure   | DAL Sylvie          |
| DINOT Anne-Marie    | ENGEL Nathalie        | GABOURG Martiny     |
| GACONIER Sylvie     | GALIBERT Jean-Paul    | GALIBERT Véronique  |
| GRANDIN Catherine   | GIL Marlène           | IBERSIENNE Soazig   |
| JEBALI Wafa         |                       | MARQUOIN Isabelle   |
| MATTEI Magali       |                       |                     |
| DI MARTINO Fabio    | BRUNA Valérie         | LUCETTE Lauranne    |
| VAUCHEY Aurore      | RENAULT Céline        |                     |
| ROSSELLO Christophe | TAPON Mélissa         | ABEMBOU Catherine   |
| OUTAIDELT Neyla     | ETIENNE-GERMAN Hélène | PALMERINI Alicia    |
| DOUNA Sandy         | DJERIBIE Ida          | TEROOATEA Raiméré   |
| PRUDHOMME Sandy     |                       |                     |

**5 – 3** Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « gestionnaires », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs et en particulier pour la saisie des demandes de paiement, des engagements juridiques, des engagements de tiers, des recettes non fiscales, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ainsi que de la certification du service fait :

| <b>GESTIONNAIRES</b> |                       |                    |
|----------------------|-----------------------|--------------------|
| BOUDENAH Célia       | ED DOUAZI Nassima     | BOUET Marlène      |
|                      | BERNARDINI Sylvie     | APELIAN Josiane    |
| ESCOUBET Romain      | CELENTANO Anne        | COURCIER Coralie   |
| FATAN Amira          | HASSANI Kahina        | DEGEILH Isabelle   |
| GACONIER Sylvie      | DECKERT Lydie         | DOUNA Sandy        |
| GANGAI Solange       | DJERIBIE Ida          | FANISE Magali      |
| CHAKRI Zaineb        | ETIENNE GERMAN Hélène | GABOURG Martiny    |
| JEBALI Wafa          | GIL Marlène           | GALIBERT Véronique |
| DEKHIL Farida        | NUYTEN Yasmina        | GRANDIN Catherine  |
| ROCH Monique         | GELLIBERT Isabelle    | HERNANDEZ Emmanuel |
| MAS Morgane          | PALMERINI Alicia      | QUBRI Hakima       |
| MESNARD Céline       | HNACIPAN Schulz       | KWIECIEN Brigitte  |

|                         |   |                      |
|-------------------------|---|----------------------|
| PELUSO Virginie         | SAMII Laila                                     | MATTEI Magali        |
| PEYRE Guilhem           | LUCIANAZ Valérie                                | MECENERO Eric        |
| RASOANARIVO Damien      | MATEOS Corinne                                  | LUCZAK Laurent       |
| RUGGIU Audrey           | NABIL Rajae                                     | DEMMANE-DEBBIH Imène |
| ESQUIER LIONEL          | OULION Tony                                     | PLANTEL Laura        |
| SEHABA Sarah            | RODITIS Leslie                                  |                      |
| MANCINO Gwendoline      | ROBLES Anaïs                                    | ROMANELLI Laurent    |
| TEROOATEA Raimere       | CARACENA Laura                                  | SALVATI Laëtitia     |
|                         | RIFFARD Elisabeth                               | TALLARICO Mickael    |
| LUCETTE Lauranne        | SALOMONE Fabien                                 | SAVINO Ambre         |
| TAPON MéliSSa           | OUTAIDELT Neyla                                 | VILLECROZE Valérie   |
| CAUSSAT Elsa            | MEJRI Ibtisame                                  | IDRISSI Amèle        |
| GEFFROY Marie-Gabrielle | BUADES Emilie                                   | PERRIER Emilie       |
| FREYBURGER Gaëlle       | MARTIN Isabelle                                 | VANNIER Angélique    |
| VAUCHEY Aurore          | MAWIT Jeanine                                   | COGNE Benoît         |
| BOSC Alice              | CORNEVIN Véronique                              | FORTUNATO Joé        |
| SINTES Julie            | MOSCATELLI Muriel                               | WAECHTER Aurélien    |
| MACRET Sophie           | Sylvie HOARAU                                   | GARNIER Nathalie     |
|                         | PASCAL Sarah                                    | WRANCOVICS Fouzia    |
| MOHAMADI Inès           | RUGGIU Pierrette (à partir du 16 décembre 2024) |                      |

**5 – 4** La délégation d'ordonnancement secondaire est accordée aux agents du centre de services partagés CHORUS suivants en qualité de Responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations (RCAI) :

| RESPONSABLES de la comptabilité auxiliaire des immobilisations (RCAI) |                |                   |
|---|----------------|-------------------|
| SAVINO Ambre  | ESQUIER Lionel | ED DOUAZI Nassima |
| ROBLES Anaïs  | CHAKRI Zaineb  | BOSC Alice        |
| MARTIN Isabelle   | CARACENA Laura | MACRET Sophie     |
| TAPON Melissa   | GIL Marlène    | MOSCATELLI Muriel |
| SAMII Laila   | RODITIS Leslie | TALLARICO Mickaël |

|                      |                    |                   |
|----------------------|--------------------|-------------------|
|                      |                    |                   |
| BOUET Marlène        | GALIBERT Véronique | TEROOATEA Raiméré |
| DEMMANE-DEBBIH imene | ESCOUBET Romain    | CELENTANO Anne    |
| DJERIBIE Ida         | LUCETTE Lauranne   | VAUCHEY Aurore    |
| DOUNA Sandy          | PERRIER Émilie     |                   |

**ARTICLE 6 portant dépenses de personnel, de frais de changement de résidence et de frais médicaux.**

**6 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 sera exercée par Madame Françoise SIVY, attachée principale de l'administration de l'État, conseillère d'administration du ministère de l'Intérieur et de l'outre-mer, directrice des ressources humaines, par Madame Nadia SECCHI, attachée principale d'administration de l'État, conseillère d'administration du ministère de l'Intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la directrice des ressources humaines, par Madame Sandrine GUINTI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du pôle d'expertise et de services, par Madame Camille CHEVALLIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services et par Madame Marie-Céline TRISTANI, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État et uniquement :

- pour le ministère 209, programmes 152, 216, 161, 176, 232 et 354,
- pour le ministère 245, programme 147,
- pour le ministère 250, programme 148,
- en vue de la liquidation des dépenses de titre II hors PSOP et de la liquidation des frais de changement de résidence.

En outre, dans le cadre de la pré-liquidation des rémunérations en mode gestion intégrée du système d'information RH, la délégation de signature sera exercée en vue de la signature de certificats ou pièces justificatives adressés au comptable par :

- Madame Adèle BOUFELDJA, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques concernant les personnels contractuels ;
- Madame Fanny ARTERO, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques concernant les personnels contractuels ;
- Monsieur Michel BOURELLY, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des actifs, et Madame Fabienne ROUCAIROL, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des actifs, concernant les personnels réservistes et l'avantage spécifique d'ancienneté.

**6 – 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 sera exercée par Madame Françoise SIVY, attachée principale de l'administration de l'État, conseillère d'administration du ministère de l'Intérieur et de l'outre-mer, directrice des ressources humaines, par Madame Nadia SECCHI, attachée principale d'administration de l'État, conseillère d'administration du ministère de l'Intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la directrice des ressources humaines, par Madame Isabelle FAU, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des affaires médicales et sociales, et par Monsieur Jean-Laurent GASPARD, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des affaires médicales et sociales, pour la programmation, le pilotage des crédits relatifs aux frais médicaux et la constatation du service fait.

Au titre de la délégation territoriale de Toulouse, la délégation sera exercée par Madame Catherine FEUILLERAT, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des affaires sociales et

par Madame Isabelle PEREZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau des affaires sociales, pour la constatation du service fait.

#### **ARTICLE 7**

L'arrêté du 23 août 2024 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI Sud et le Centre de Services Partagés SGAMI Sud est abrogé.

#### **ARTICLE 8**

Le secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures chefs-lieux des régions PACA, Occitanie et Corse.

Fait à Marseille, le 18 novembre 2024

**signé**  
**Olivier MARMION**

Le secrétaire général de la zone  
de défense et de sécurité Sud